

*Burundi : Reprise de la coopération internationale*

# **Le défi de respect des droits humains**



*Stratégie du bâton ou de la carotte face aux violations persistantes des droits de l'homme au Burundi ? La commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi prévient : « l'avènement d'une nouvelle ère sous la présidence d'Évariste Ndayishimiye n'est pas, pour le moment, synonyme de changements des réorientations politiques au Burundi »*

*Pour nous contacter*

WhatsApp : +33 7 81 44 33 08  
E-Mail : [bulletinjustice@sostortureburundi.org](mailto:bulletinjustice@sostortureburundi.org)

## *Editorial*

Après cinq ans de crise socio-politique consécutive au troisième mandat forcé de feu président Pierre Nkurunziza, le changement à la tête de l'Etat, le 18 juin 2020<sup>1</sup>, a nourri beaucoup d'espoir de retour à la stabilité politique, à la paix et au développement malgré de nombreuses irrégularités et violations qui avaient caractérisé le processus électoral de 2020.

C'est ainsi qu'en date du 9 juillet 2020, l'OIF a pris la décision de lever les mesures de suspension de coopération prises contre le Burundi au plus fort de la crise en 2016. D'autres partenaires du Burundi lui emboîtent le pas.

Ainsi, le Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye a accueilli, le 15 septembre 2020, une délégation de Haut niveau des Nations Unies conduite par l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des grands lacs HUANG Xia et la sous Secrétaire Générale des Nations unies pour l'Afrique Bintu Keita.

De son côté, le Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni a accueilli l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi en date du 10 septembre 2020.

Mais force est de constater qu'à l'approche des 100 jours du nouveau régime le 28 septembre 2020, l'optimisme qui prévalait cède la place à un profond pessimisme au regard des violations incessantes des droits de l'homme. L'alerte est donnée par la Commission d'Enquêtes des Nations Unies sur le Burundi qui constate que les nominations et les déclarations publiques du nouveau gouvernement burundais « s'avèrent plus préoccupantes et alarmantes, que prometteuses ».<sup>2</sup>

Le discours agressif vis-à-vis des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et de certains pays voisins ou occidentaux partenaires du Burundi persiste et l'espace démocratique reste verrouillé. L'état de respect des droits de l'homme reste préoccupant au regard de nombreux cas d'atteintes au droit à la vie, de disparitions forcées, de viols, de harcèlement des opposants politiques, principalement ceux du CNL de Agathon Rwaswa depuis une série d'attaques armées menées par le mouvement rebelle « Red Tabara » depuis le 23 août 2020.

Sur le plan régional, le boycott par le Burundi du Mini-sommet de Goma, au Nord-Kivu (RDC) qui était prévu le 13 septembre 2020 pour étudier les voies et moyens de pacifier la région des Grands lacs africains est un autre défi de coopération sous-régionale.

**La Rédaction**

---

<sup>1</sup> Le Président Evariste Ndayishimiye a été investi le 18 juin 2020 pour un mandat de 7 ans en vertu de la constitution de la République du 07 juin 2018.

<sup>2</sup> [https://news.un.org/fr/story/2020/09/1077442?utm\\_source=UN+News+-+French&utm\\_campaign=7fec550f37-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2020\\_09\\_17\\_11\\_00&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_0264da9d8f-7fec550f37-107460090](https://news.un.org/fr/story/2020/09/1077442?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=7fec550f37-EMAIL_CAMPAIGN_2020_09_17_11_00&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-7fec550f37-107460090)

## ***Politique étrangère du Burundi : tirer profit de la main tendue des partenaires***

Le Burundi vit une situation d'isolement sans précédent du reste de la Communauté internationale y compris parmi les pays voisins avec lesquels le Burundi partage non seulement les frontières mais aussi avec l'appartenance aux organisations internationales dont la CEPGL et l'EAC.

L'avènement du régime de M. Evariste Ndayishimiye a suscité une petite lueur d'espoir amenant certains partenaires à opter pour la main tendue vis-à-vis du nouveau régime de Gitega.

C'est dans cette optique que dès le 9 juillet 2020, l'OIF a pris la décision de lever les mesures de suspension de coopération prises contre le Burundi au plus fort de la crise en 2016<sup>3</sup>. Selon la conseillère de la secrétaire générale de l'OIF, Vanessa Lamothe, « *le Burundi, fort des élections qui se sont tenues dans son pays, a sollicité justement la suspension de cette mesure et l'ensemble des États et gouvernements ont accueilli favorablement cette demande du Burundi. Donc tout le monde s'est prononcé en faveur de cette levée des mesures de suspension de la coopération* ». « *L'OIF a opté pour la main tendue* » explique un diplomate, pour justifier cette décision.<sup>4</sup>



*Entretien du P.M. Alain Guillaume Bunyoni avec l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, Claude Bochu. le 10 septembre 2020*

Le 10 septembre 2020, le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni a accueilli l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, Claude Bochu. Leurs échanges ont porté sur l'état des lieux de la coopération et du partenariat entre le Burundi et l'Union Européenne. L'Ambassadeur Claude BOCHU a manifesté la volonté de l'UE de renouer le dialogue avec l'Etat burundais afin de voir les possibilités de lever les sanctions

ce qui permettra la renormalisation des relations de coopération et d'amitié qui ont toujours caractérisé le Burundi et l'Union Européenne. Toutefois, le Premier Ministre a insisté sur les relations de coopération basées sur le principe de gagnant-gagnant et de respect mutuel.<sup>5</sup>

<sup>3</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200710-burundi-oif-favorable-reprise-coop%C3%A9ration-gitega>

<sup>4</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200710-burundi-oif-favorable-reprise-coop%C3%A9ration-gitega>

<sup>5</sup>

Le 15 septembre 2020, le Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye a accueilli une délégation de Haut niveau des Nations Unies conduite par l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des grands lacs HUANG Xia et la sous Secrétaire Générale pour l'Afrique Bintou Keita. Il s'agit d'une rencontre qui s'inscrit dans le cadre de l'évaluation stratégique multidimensionnelle, à la demande du



Le Président de la République Evariste Ndayishimiye à droite, Mme Bintou Keita au milieu et Hunag Xia à gauche

Secrétaire Général des Nations Unies et du Conseil de sécurité. D'après Porte-parole du Chef de l'Etat Jean Claude Karerwa Ndenzako, « *le Chef de la délégation a salué le pas franchi en matière de la sauvegarde de la paix, des droits humains, de la prise en compte du genre et des affaires sociales.* »



La Première Dame reçoit à son tour la délégation onusienne de haut niveau

Le 17 septembre 2020, la première dame du Burundi Angeline Ndayishimiye a reçu en audience jeudi 17 septembre 2020 la même délégation onusienne de haut niveau conduite par la sous-secrétaire générale chargée de l'Afrique, Bintou Kéita.

Les deux personnalités ont échangé sur les préoccupations de la première dame entre autre l'accès aux services sociaux de base pour la population plus vulnérables, le projet de lancement des cantines scolaires etc..<sup>6</sup>

Sur le plan régional, un mini-sommet régional, était prévu le dimanche 13 septembre à Goma en RDC à l'intention des Chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de l'Angola et de la RDC. Il devrait être axé sur la sécurité, les échanges commerciaux, l'économie et la COVID-19 mais le Burundi a décliné l'invitation « *suite à leur calendrier chargé, les plus hautes autorités burundaises* »<sup>7</sup>

Le Gouvernement devait tirer profit de la main tendue des partenaires en renouant avec le respect des droits humains et les bonnes relations avec les pays voisins pour redonner du souffle à l'économie nationale, profondément affectée par la rupture des relations de partenariat avec la communauté internationale depuis 2015.

<sup>6</sup> <http://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=4/2/216>

<sup>7</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/quand-le-coeur-historique-du-systeme-murmure-a-loreille-du-president/>

Les conséquences ont été désastreuses sur la vie des citoyens ordinaires qui se sont retrouvés privés de certains appuis essentiels pour les besoins fondamentaux de base dans le domaine social et économique. C'est ainsi que l'Indice de Développement Humain (IDH) du Burundi pour 2018 s'établit à 0.423, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 185<sup>e</sup> rang parmi 189 pays et territoires<sup>8</sup>.

Pour rappel, l'économie du Burundi s'est progressivement effondrée bien avant la crise de 2015 : l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont devenues de plus en plus graves: (i) le Burundi a reculé de 11 places sur l'indice de développement humain (PNUD) passant de la 169<sup>ème</sup> place en 2006 à la 185<sup>ème</sup> en 2019<sup>9</sup>; (ii) d'après les rapports de la BRB, la balance des paiements est passée de -276.521,9 MBIF en 2005 à -367.961 MBIF en 2012; la monnaie burundaise connaît une inflation moyenne de 10,6% dans ces dernières années (PAM, août 2014)<sup>10</sup>.

Selon le *Partnership Economic Policy* d'octobre 2013, 69% de la population Burundaise se trouve dans une situation de pauvreté monétaire et 70% des Burundais se trouvent dans une situation de pauvreté avec des conditions de vies très précaires.

D'après le rapport sur les Etats généraux de l'Agriculture au Burundi (novembre 2014), la production agricole et animale connaissait un déficit annuel de 30% depuis l'année 2000, la consommation de source animale était insignifiante car ne représentant que 3,4 kg de viande, 9,6 l de lait et 2 œufs par personne et par an, l'insécurité alimentaire frappe plus de 85% de la population, 63% de la population souffrent de la sous-alimentation tandis que 46% connaissent une malnutrition chronique et seulement 18% peuvent se permettre une alimentation équilibrée;

D'après le rapport « Global Hunger Index 2014 », le Burundi est resté le pays ayant le taux de faim le plus élevé au monde durant la période de 2005 – 2014 et d'après le classement mondial des salaires moyens, le Burundi est le pays ayant le niveau de revenu mensuel moyen par individu le plus bas au monde, estimé à 20\$ par personne et par mois pour l'année 2014<sup>11</sup>.

## ***L'avenir de l'Accord de Cotonou : quelles leçons pour le Burundi ?***

Selon le rapport établi par l'ONG CONCORD ([www.concordeurope.org](http://www.concordeurope.org)) à propos de l'avenir de l'Accord de Cotonou avec les Etats ACP intitulé **L'avenir de l'Accord de**

---

<sup>8</sup> [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/BDI.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/BDI.pdf)

<sup>9</sup> [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/BDI.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/BDI.pdf)

<sup>10</sup> <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000069340/download/>

<sup>11</sup> <http://www.journaldunet.com/business/salaire/classement/pays/revenus>

**Cotonou : Quelle architecture institutionnelle après 2020?**<sup>12</sup>, il est clairement précisé ce qui suit :

« Le scénario proposé par la Commission européenne dans sa communication “Vers un partenariat renouvelé avec les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020” repose sur trois partenariats distincts avec l’Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, avec la possibilité d’impliquer plus étroitement d’autres pays, dans un cadre commun. Il semble s’agir d’un compromis et d’un scénario à explorer en fonction des préférences du groupe ACP (et sans doute des autres pays/régions souhaitant rejoindre le partenariat). Le cadre commun, regroupant les autorités ACP et UE, devrait être la pierre angulaire politique de la nouvelle architecture institutionnelle : l’espace principal permettant d’accroître un véritable dialogue politique entre l’UE et le bloc ACP tout en assurant la sauvegarde des acquis de l’Accord de Partenariat de Cotonou (APC). Si ce scénario se concrétise, le cadre commun devrait fournir une base de collaboration et de partenariats qui non seulement définirait des valeurs et principes communs, mais mettrait aussi en place les règles générales d’engagement entre l’UE et les trois régions visant à sauvegarder la transparence et redevabilité mutuelle entre les parties. Les règles et principes généraux définis au niveau du cadre commun devraient s’appliquer à toutes les politiques de coopération en matière de développement, de commerce et d’investissements entre l’UE et les régions ACP. Au niveau du cadre général, le dialogue politique veillerait à contrôler le niveau de mise en œuvre des règles et principes institués par l’accord, principalement en matière de droits humains, de transparence, de redevabilité, de gouvernance et une participation croissante et diversifiée de la société civile issues des Etats membres ACP et de l’UE. Un autre objectif du cadre commun devrait être de définir des approches conjointes avec d’autres régions et des positions communes au sein des processus et institutions internationales (comme le système des Nations unies).

Le 24 octobre 2019, le Conseil de l’Union européenne a prolongé jusqu’au 31 octobre 2020 les sanctions ciblées (interdiction de voyages et gels des avoirs), prises en 2015 à l’encontre de quatre personnes du Burundi et qui ont été renouvelées de manière régulière<sup>13</sup>. Il s’agit de: Godefroid Bizimana (« Chargé de missions à la Présidence de la République, ex-directeur général adjoint de la police), Gervais Ndirakobuca, alias Ndakugarika (ancien chef de cabinet de l’administration présidentielle chargé de la police nationale, ancien chef du SNR et actuel ministre de l’Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ), Joseph Mathias Niyonzima, alias « Kazungu » (agent du SNR), et Léonard Ngendakumana (suspecté d’être impliqué dans la tentative de coup d’État de mai 2015). Le 8 novembre 2018, la Suisse a également renouvelé les sanctions contre ces quatre mêmes personnes qui avaient été décidées par l’ordonnance du 4 décembre 2015<sup>14</sup>. Les États tiers à l’Union européenne suivants se sont alignés sur sa décision de sanctionner ces Burundais : l’Albanie, l’Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du nord, le Monténégro,

<sup>12</sup> <https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2017/07/Avenir-de-Cotonou.-Architecture-institutionnelle.pdf> consulté le 17 septembre 2020.

<sup>13</sup> Décision (PESC) 2019/1788. Voir également A/HRC/36/CRP.1, par. 121, A/HRC/39/CRP.1 par. 60 et A/HRC/42/CRP.2 par. 48-49.

<sup>14</sup> [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftlich\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen/sanktionen-embargos/sanktionsmassnahmen/massnahmen-gegenueber-burundi.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftlich_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen/sanktionen-embargos/sanktionsmassnahmen/massnahmen-gegenueber-burundi.html)

l'Islande, la Moldavie, la Norvège, le Liechtenstein et l'Ukraine<sup>15</sup>.

En vue de favoriser un lien avec les pays d'Afrique du Nord, l'Union africaine (UA) pourrait avoir un statut d'observateur au sein du cadre commun. Celui-ci devrait en outre définir des mécanismes adaptés permettant de coordonner des efforts avec d'autres pays et accords. Dans certains cas, cela pourrait déboucher sur l'intégration de nouveaux membres tandis que dans d'autres, il s'agirait de bâtir des ponts avec d'autres accords existants. Des institutions comme des Conseils conjoints des Ministres et des Sommets de Chefs d'Etat devraient s'organiser au niveau du cadre commun.

En outre, des institutions ou mécanismes indépendants devraient garantir la participation des Parlements nationaux et d'une diversité d'OSCs en vue de leur permettre de jouer leur rôle de plaidoyer. Les deux espaces doivent être reconnus par la nouvelle architecture institutionnelle avec règles et moyens leur permettant une réelle participation et influence.

Ceci doit être organisé de façon pratique évitant la multiplication de mécanismes lourds et onéreux. Travaillant ensemble, les Parlements nationaux et les OSCs pourraient faire le lien entre les orientations/évaluations discutées au niveau du cadre commun et leurs retombées politiques au niveau national/regional. L'implication et la représentation des OSCs devraient être garanties à tous les niveaux via un dialogue et des mécanismes de participation transparents. Au niveau national, cela garantirait la promotion et la protection des droits humains et assurerait que les intérêts des populations locales soient pris en compte dans les actions, les politiques et les accords promus dans le cadre du nouveau partenariat UE-ACP. En tenant compte des capacités limitées des OSCs, on pourrait s'orienter vers • Au niveau du cadre commun, un forum permanent mis en place par les pays ACP et européens en vue de recueillir les commentaires et propositions des OSCs sur les politiques de coopération et les questions politiques. Les membres de ce forum représenteront divers secteurs des organisations de la société civile ACP et européenne mais aussi les différentes régions. Le nombre des participants, choisis par des plates-formes représentatives des OSCs dans chaque région, sera limité mais un véritable mécanisme de dialogue devra assurer que les voix des OSCs soient prises en compte par le cadre commun.

Des groupes assesseurs d'OSCs dans le cadre des accords de partenariat et d'investissement avec chaque région. Une participation accrue des plates-formes et réseaux d'OSCs au niveau national /UE par l'établissement de mécanismes de dialogue avec les institutions sur les questions relevant des relations UE-ACP.

Une coopération accrue entre les OSCs et les entités parlementaires conjointes, comprenant des espaces de débats inclusifs qui devraient accueillir plus que des représentants du Comité économique et social européen ».

De ce qui précède, si le Burundi continue à se comporter en mauvais élève en matière de droits humains et de bonne gouvernance, il pourra affronter au moins deux défis sur le plan de la reprise de la coopération avec l'UE. Le premier défi réside dans le fait que les OSCs

---

<sup>15</sup> <https://www.europeansanctions.com/2019/12/third-countries-align-with-7-eu-sanctions-regimes/>

seront davantage impliquées dans le partenariat du moment que le Burundi a choisi la voie de verrouillage de l'espace civique. En outre, le Burundi demeure sous sanctions en vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou et rien ne justifie aujourd'hui la levée de telles sanctions.

En effet, bien que dans le discours officiel continue à affirmer que le Burundi s'auto-suffit et qu'il aurait financé, sans aucun soutien extérieur, le récent processus électoral, une question subsiste quant à l'efficacité et l'efficacités des projets entrepris dans le mépris total d'une nécessaire collaboration avec les partenaires externes.

## ***La stratégie de la Carotte ou le Bâton face au climat persistant de violations des droits de l'homme ?***

Malgré les irrégularités qui ont caractérisé le processus électoral de 2020, les partenaires traditionnels qui avaient mis la pression sur le régime précédent de Pierre Nkurunziza semblent relâcher pour inciter les nouvelles autorités à coopérer.

Mais paradoxalement, les violations des droits de l'homme connues sous le troisième mandat continuent à défrayer la chronique sous le nouveau régime d'Evariste Ndayishimiye<sup>16</sup>. L'état de respect des droits de l'homme reste préoccupant au regard de nombreux cas d'atteintes au droit à la vie, de disparitions forcées, de viols, de harcèlement des opposants politiques, principalement ceux du CNL de Agathon Rwaswa depuis une série d'attaques armées menées par le mouvement rebelle « Red Tabara » depuis le 23 août 2020.

Pendant ce temps, les institutions en charge de la protection des populations comme les forces de l'ordre et de sécurité, la Justice, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme se caractérisent toujours par l'inertie

Comme si ce calvaire ne suffisait pas, le Ministre en charge de la Jeunesse et des Sport mobilise à partir de Kayanza les miliciens Imbonerakure pour appuyer la police et l'armée dans le maintien de l'ordre et de la sécurité alors que le Gouverneur de cette province avait interdit ces miliciens de s'immiscer dans les affaires de forces de l'ordre et de la sécurité. Cette cacophonie au sein de l'exécutif burundais a suscité pas mal d'interrogations notamment quant à l'absence de cohérence de la politique gouvernementale.

A travers son rapport de septembre 2020, la Commission d'enquête des Nations sur le Burundi tire sa sonnette d'alarme sur le comportement isolationniste du régime en palce. Il précise notamment que : « *Aucun titulaire de mandat au titre des procédures spéciales n'a*

---

<sup>16</sup> Les différents rapports des ONGs de défense des droits humains comme la Ligue Iteka, Acat-Burundi, SOS-TORTURE, APRODH, FOCODE, etc. démontrent une tendance galopante des violations des droits humains et les exemples sont légion.

*visité le Burundi en dépit de l'invitation permanente qui a été formulée par le Gouvernement en juin 2013, alors que le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont envoyé des demandes de visites depuis longtemps.*



Doudou Diène, le Président de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi.

*Le 20 février 2020, le Rapporteur spécial sur la promotion et protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, et le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, ont publié un communiqué de presse dans lequel ils ont vivement critiqué la condamnation à deux ans et demi de prison « pour tentative impossible de complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État » prononcée le 30 janvier 2020 contre*

*quatre journalistes d'Iwacu - Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Tércence Mpozenzi et Égide Harerimana – qui avaient voulu couvrir des affrontements armés signalés dans la province de Bubanza le 22 octobre 2019. Le 16 février 2020, ces mêmes experts indépendants des Nations Unies avaient envoyé une communication aux autorités burundaises pour faire part de leurs préoccupations et leur demander des informations précises sur ce cas et de prendre des mesures. Le Burundi n'a pas répondu à la lettre d'allégation. ».*

Au cours de la conférence de presse du 17 septembre 2020, Président de la Commission d'enquête de l'ONU a prévenu : « L'espoir suscité par l'élection d'un nouveau chef d'Etat au Burundi et l'avènement d'une nouvelle ère sous la présidence d'Évariste Ndayishimiye ne sont pas, pour le moment, synonymes de changements des réorientations politiques au Burundi »<sup>17</sup>

De leur part, les organisations de défense des droits humains rappellent qu'il est trop tôt de mettre fin au mandat de la Commission d'enquête de l'ONU au vu du contexte général et spécifique en matière de droits et libertés publiques tels que prévalant dans le pays.

Il reste à déterminer si la communauté internationale adoptera la stratégie du bâton ou de la carotte face aux violations continues des droits de l'homme au Burundi. L'option de la main tendue d'assouplir les exigences de respect des droits de l'homme et des principes de bonne gouvernance vis-à-vis du nouveau régime burundais équivaldrait à sacrifier les valeurs et principes universels qui garantissent la paix et la stabilité au Burundi comme partout ailleurs dans le monde

<sup>17</sup> [https://news.un.org/fr/story/2020/09/1077442?utm\\_source=UN+News+-+French&utm\\_campaign=7fec550f37-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2020\\_09\\_17\\_11\\_00&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_0264da9d8f-7fec550f37-107460090](https://news.un.org/fr/story/2020/09/1077442?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=7fec550f37-EMAIL_CAMPAIGN_2020_09_17_11_00&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-7fec550f37-107460090)

## ***Conclusion***

Les développements socio-politiques et sécuritaires durant les premiers 100 jours de la présidence de Monsieur Evariste Ndayishimiye ruinent l'espoir de changement pour le retour à la paix et à la stabilité suscité par l'alternance politique de juin 2020.

L'espace politique reste verrouillé, les défenseurs des droits de l'homme demeurent sous menaces et intimidations, le Gouvernement du Burundi continue à s'isoler sur la scène internationale par un discours politique hostile aux droits humains, les crimes et le terrorisme d'Etat à l'endroit des opposants du CNL augmentent avec les attaques revendiquées par le mouvement armé Red-Tabara.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale tend la main aux nouvelles autorités burundaises dans l'espoir de relancer la coopération sur base de respect de la promotion et la protection des droits humains.

Certes le chemin à parcourir reste très long mais le gouvernement du Burundi devrait s'efforcer pour améliorer la situation des droits humains et du bien-être des Burundais.

En définitive, tout en continuant, autant que faire se peut, à soutenir le peuple burundais qui se retrouve dans le désarroi, la Communauté internationale, quant à elle, doit garder un œil vigilant sur le risque de complaisance avec les auteurs des violations des droits de l'homme au Burundi.

---